

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA (arrivée point 3), Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, Mme Carine FROGER, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
Mme Jacqueline GAILLARD	à	Mme Danielle COUVREUX
M. Fabien FOURNIER	à	M. Pierre-Michel FELICIAGGI
Mme Latifa DJELOUAH	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENT EXCUSE : M. Kamel LEBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Danielle COUVREUX

OBJET : N° 7

Adhésion en propre à la section propriété urbaine au SIVOM

date de convocation :
3 février 2023

date d'affichage :
3 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Absent excusé : 1

Objet n°7 : Adhésion en propre à la section propreté urbaine au SIVOM

VU la délibération de la commune de Quincy-sous-Sénart en date du 9 juin 2022, reçue au SIVOM le 20 juin 2022, demandant l'adhésion directe à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2023.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres-Val de Seine en date du 16 décembre 2021, portant demande de restitution de la compétence Propreté Urbaine auprès du SIVOM,

VU la délibération du Comité Syndical du SIVOM, en date du 9 mars 2022, approuvant à l'unanimité la restitution de la compétence Propreté Urbaine à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres-Val de Seine,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres-Val de Seine, en date du 22 avril 2022, approuvant la délibération portant restitution de la compétence Propreté Urbaine aux communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart à effet du 31 décembre 2022.

VU l'avis favorable de la commission « Finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 27 janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Quincy-sous-Sénart à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

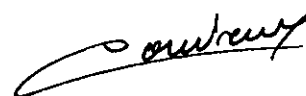
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance



Christine GARNIER



Danielle COUVREUX